



La lettre d'information du pôle d'Actions Sociales du CIAS de Manzat Communauté

Le CIAS de Manzat Communauté a fait le choix de « l'Agrément Qualité ». Ce label nous oblige à une exigence de professionnalisme, d'écoute et de qualité dans les prestations que nous vous offrons au quotidien.

En complément des enquêtes, réunions, communiqués de presse, il est donc tout naturel que le CIAS se dote d'un nouvel outil de communication, un lien supplémentaire entre vous, bénéficiaires du service de maintien à domicile et nous, membres du Conseil d'Administration.

Cette lettre d'information, diffusée semestriellement, vous permettra de mieux connaître le fonctionnement du CIAS, son organisation et l'offre qu'il propose, ainsi que les actualités du service.

J'espère qu'au travers de sa lecture vous comprendrez la volonté qui anime l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, ainsi que son personnel, de maintenir une cohésion sociale forte au sein de notre territoire.

Camille CHANSEAUME
Vice-Président du CIAS,
Maire de St-Georges de Mons

L'actualité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du CIAS est présidé d'office par le Président de la communauté de communes, Jean-Marie MOUCHARD, également Maire de LOUBEYRAT. Les seize autres administrateurs sont répartis dans deux collèges : celui des élus issus du conseil communautaire de Manzat Communauté et celui des délégués du monde associatif et/ou de la société civile. Chaque commune est également représentée :

MANZAT
LOUBEYRAT
CHARBONNIERES-LES-VIEILLES
VITRAC
SAINT ANGEL
QUEUILLE
LES ANCIZES-COMPS
SAINT-GEORGES DE MONS

Alain ESCURE (élu)
Valérie CAUDRELIER-PEYNET (élue)
Evelyne GUILBERT (élue)
Jean PINHEIRO Membres (élu)
Nicole GAUMET (élue)
Véronique BARALE (élue)
Jacqueline LONCHAMBON (élue)
Camille CHANSEAUME (élu)

et Christine COLOMBIER (nommée)
et Laurent DURAND-COUTURIER (nommé)
et Annie NOVAIS (nommée)
et Michèle PONCETTA (nommée)
et Marie-Cécile AGULLO (nommée)
et Roger DOZOLME (nommé)
et Danièle MULLER (nommée)
et Maryse BOUCHARDON (nommée)

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Manzat Communauté (CIAS) est situé Avenue de la Libération à Saint-Georges de Mons (63 780). Il est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 11h (sous réserve de modification) **Tél. : 04 73 86 74 91** - fax : 04 73 86 76 43 cias-manzat-communaute@orange.fr

Pour demander un rendez-vous avec un responsable, il suffit d'appeler le 04 73 86 74 91.

Ceux-ci peuvent se déplacer à domicile pour l'évaluation des besoins et l'établissement d'un dossier de prise en charge.





Présentation du CIAS et de son pôle Action Sociale

Qu'est-ce qu'un CIAS ?

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale est la cheville ouvrière de Manzat Communauté dans la mise en place de sa politique d'actions sociales.

Le CIAS est un établissement public, il dispose d'un budget et de son propre personnel.

Les missions du CIAS s'articulent autour de plusieurs axes principaux :



Le service de maintien à domicile

L'aide à domicile

Objectif : Maintenir la personne âgée ou dépendante chez elle le plus longtemps possible, avec ses habitudes et parmi ses souvenirs. Grâce à la présence de l'aide à domicile, l'entretien du logement, les petites lessives, la préparation des repas, la réfection du lit, l'aide à la toilette pourront être assurés.

Bénéficiaires du services :

- les personnes âgées retraitées ou inaptées au travail,
- **les personnes handicapées (certificat médical à l'appui),**
- mais également les personnes momentanément dépendantes.

Le tarif appliqué (sans prise en charge) est **de 10 € pour les 30 premières heures d'intervention**. Au-delà le tarif est de 12 € (sous réserve de modification).

Les différents régimes de retraite vieillesse et certaines caisses de retraites complémentaires participent au financement. Le service administratif du CIAS peut vous aider à constituer votre demande de prise en charge auprès du Conseil Général (au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie ou APA, allocation destinée aux personnes âgées), ou de votre caisse de retraite.

Les personnes redevables de l'impôt sur le revenu peuvent bénéficier d'avantages sous forme de réduction fiscale ou de crédit d'impôt sur les prestations effectuées.



Le portage de repas à domicile

Lorsque la préparation quotidienne des repas devient difficile, un service de portage de repas équilibré est proposé 7 jours sur 7.

Ce service, organisé en liaison froide, **répond aujourd'hui à la demande de plus d'une centaine de personnes sur l'ensemble du territoire intercommunal.**

Le tarif des repas varie en fonction de vos revenus.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du CIAS au 04.73.86.74.91 ou 04.73.86.99.19



...actions sociales du CIAS (suite)



La téléassistance

Si vous vivez seul(e), un dispositif vous est proposé qui vous permet, en cas de chute ou de besoin d'une urgence médicale, d'entrer directement en contact avec le SAMU/CODIS, 24H/24 et 7jours/7, grâce à un médaillon-émetteur.

Il vous suffit de déclencher l'appel à l'aide d'une simple pression pour entrer en liaison avec des professionnels de l'intervention d'urgence proche de chez vous. Si vous ne pouvez pas parler, des secours seront automatiquement envoyés à votre domicile.

Ce dispositif s'adresse aux personnes âgées isolées, de plus de 65 ans, ou 60 ans pour les personnes inaptes au travail, et aux personnes reconnues handicapées à plus de 80%.

L'installation gratuite du transmetteur (une prise électrique et une prise téléphonique suffisent pour pouvoir l'installer) est effectuée par les Sapeurs-Pompiers dans les huit jours à réception de votre dossier.
L'abonnement mensuel varie en fonction de vos revenus.

Renseignez-vous auprès de votre Mairie.

Pour favoriser vos déplacements et l'accès aux services publics

Bus des Montagnes

Pour favoriser vos déplacements, un service de bus, ouvert à tous, est proposé par le Conseil Général.



Un voyage mensuel est organisé chaque 2^e jeudi du mois, au départ des Ancizes-Comps (12h30), en passant par Saint-Georges-de-Mons (12h35), Vitrac (12h40), La Vareille (12h45), Manzat (12h50), Charbonnières-les-Vieilles (12h55), Loubeyrat (13h05), Charbonnières-les-Varenes (13h15) et Paugnat (13h20) et jusqu'à la gare routière de Clermont-Ferrand, via Riom.

Le coût est de 2 € en trajet simple et de 3 € pour un aller-retour.

Merci de vous inscrire auprès du CIAS avant 12 heures le mardi précédant le voyage.

En plus de ces trajets réguliers mensuels, cinq à six voyages à thème sont organisés en cours d'année (Foire de Cournon, Manoir de Veygoux, Festival des Aînés, Marché de Noël, ...).

Mobiplus

Si vous n'avez pas de véhicule pour vous déplacer, un dispositif de chèques vous est offert par le Conseil général pour favoriser vos déplacements.



Ce dispositif s'adresse

- aux retraités, pour tout déplacement (coiffeur, médecin, courses, visites familiales ou amicales, ...),
- aux demandeurs d'emploi en insertion professionnelle,
- aux bénéficiaires du RSA,
- ou aux jeunes accompagnés par la permanence d'accueil, d'information et d'orientation pour accéder à un entretien d'embauche, une entrée en formation qualifiante, un stage ou une reprise d'activité professionnelle.

Un formulaire de demande d'attribution est à remplir afin de bénéficier d'un carnet de 24 chèques de 3 € utilisables auprès des taxis partenaires du dispositif (liste disponible au CIAS).

Renseignez-vous auprès du CIAS (Tél. 04 73 86 74 91) ou auprès de la circonscription d'action sociale (antenne des Ancizes-Comps – tél 04 73 86 89 90).



...actions sociales du CIAS (suite)

Point Visio Public

Hébergé à la mairie de Manzat, une borne informatisée, **facile d'utilisation**, vous permet de contacter de nombreux services publics (Pôle Emploi, Association pour la Formation Professionnelle des Adultes, Association Départementale d'Information sur le Logement, Centre d'Information et d'Orientation, Union de Regroupement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales,...) et d'échanger à distance avec un conseiller.



Un scanner et une imprimante permettent l'échange de documents ou le remplissage de formulaires.

Les différents services sont accessibles sur rendez-vous, ou en flux continu selon les plages horaires établies.

Renseignez-vous auprès du CIAS (Tél. 04 73 86 74 91) ou auprès de Manzat Communauté (Tél. 04 73 86 99 19).

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Lorsque le domicile n'est plus adapté à votre situation, pour des **raisons de sécurité ou d'isolement**, les EHPAD des Ancizes-Comps et de Manzat peuvent vous accueillir.

Aux côtés de l'équipe administrative, chaque EHPAD bénéficie d'un médecin coordonnateur (vous pouvez continuer à faire appel à votre propre médecin traitant), d'infirmières (des infirmières libérales peuvent également intervenir), d'aides-soignantes, d'agents sociaux, d'une animatrice, d'un cuisinier et d'agents techniques.

Afin d'assurer votre bien-être et votre confort, d'autres services vous sont proposés : pédicure, coiffeur, kinésithérapeute (sur prescription médicale), ergothérapeute, psychomotricien.

Des animations sont également organisées régulièrement : gymnastique douce, travaux manuels, ateliers cuisine, ateliers mémoire, après-midis festifs (anniversaires...), sorties à thème, ...

Renseignez-vous directement auprès des établissements.



EHPAD des Ancizes-Comps
Rue de la Liberté
63770 LES ANCIZES-COMPS
Tél. 04 73 86 81 59
Courriel : ehp.ad.ancizes@orange.fr



EHPAD « le Montel » de Manzat
Route de Riom
63410 MANZAT
Tél. 04 73 86 57 45
Courriel : ehp.ad.manzat@orange.fr